



Association Scolaire  
Intercommunale  
Vallée de Joux

Législature 2021-2026  
PROCES-VERBAL DE L'ASIVJ n°5  
SEANCE DU MARDI .09.01.2024/19h30

**Présidence :** Didier Vaucher-de-la-Croix

**Présences :**

*Codir :* Sylvie Aubert Brühlmann, Raffaella Cantone-Meylan, Carole Harlé-Voutaz

*Membres présents :* PIAZZINI Claude ; Steve Desarzens, Eloïse Golay, Marielle Tripet, Villioud Michel, Reymond Matthieu, Marc Ferrari, Rahma Mangin, Stéphane reymond, David André ; Julien Gross, Mathieu Rochat, Claudia Martignier, Ducommun Alexandre, Cadau Ana, Piccinin Loutan Sylvia, Sophie Matthey-Pierret, Frédéric Guyon, RICHARD Sophie.

Stephan Naddeo, directeur EPS/ Yves Chenaux, boursier ASIVJ/Astrid Mignot, Secrétaire générale ASIVJ/Aristide Tiago, secrétaire assemblée.

**Excusés :** Béatrice Kunz, Isabelle Jossevel, Isabelle Piguet, GUYON Frédéric, BERCIU Gabriel

**Absents :** Liengme Solène

*Public :* aucun

**Ordre du jour :**

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Assermentations
3. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 septembre 2023
4. Communication du président
5. Communication du CoDir
6. Mise en votation de la décision d'acceptation ou non du « Plan de développement des infrastructures, scolaires, sportives et parascolaires Etablissement scolaire primaire et secondaire de la Vallée de Joux ».
7. Divers et propositions individuelles

**1. Appel et approbation de l'ordre du jour**

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun et en faisant l'appel. L'ordre du jour a été approuvé sans objection. Il rappelle également à l'assemblée de s'annoncer clairement lors des interventions, surtout pour ceux situés au fond de la salle afin de faciliter la rédaction du PV.

**2. Assermentations**

Le Président invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation des nouveaux membres, Mme Sophie Richard et M. Mathieu Raymond. Il procède alors à leur assermentation et leur souhaite la bienvenue pour la suite de la séance.

### **3. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 septembre 2023**

Mme Sylvie Aubert Brühlmann demande la modification de deux points sur le dit PV :

- Corriger son titre à Présidente du CoDir et non Directrice.
- Compléter les noms du groupe de travail "École du Futur"

Le PV est accepté avec les modifications ci-dessous par votation à mains levées sans avis contraire et une abstention notée.

### **4. Communication du Président**

Le Président rappelle les discussions lors des séances d'informations antérieures sur le plan de développement des infrastructures scolaires, sportives et parascolaires, puis il relève les points ci-dessous :

- Aucune motion, pétition ou courrier n'a été reçu à date concernant le sujet principal du jour ;
- Toutes les questions sur le sujet ont déjà été posées et répondues lors de la dernière séance du 23.11.2023.
- Aucun débat ne devrait donc dès lors, être ouvert sur le fond du sujet.
- L'assemblée reste ouverte à toute demande sur la forme, ou complément d'information pour une meilleure compréhension.
- La parole ne pourrait être demandée en principe par les membres qu'au maximum deux fois selon la loi sur les communes qui s'applique également à la présente séance.

Il profite pour remercier les différents intervenants pour leur contribution lors de la séance du 23.11.2023.

### **5. Communication du CoDir**

N'ayant pas de communication spécifique, madame la Présidente saisie l'occasion pour souhaiter à l'assemblée une belle et heureuse année à l'assemblée de la part du CoDir.

### **6. Mise en votation de la décision d'acceptation ou non du Plan de développement des infrastructures, scolaires, sportives et parascolaires** **Etablissement scolaire primaire et secondaire de la Vallée de Joux**

Un débat approfondi sur le plan de développement a suivi, avec des questions sur les détails du projet. Ci-dessous quelques points majeurs relevés :

- M. Matthieu Roachat demande que le vote soit fait via un bulletin secret. L'assemblée accepte la proposition par votation à main levée.
- Monsieur Stéphane Reymond demande qu'une attention particulière soit accordée au point concernant le transport des enfants 4 à 11ans si on vient à faire un site unique. Avec par exemple l'accompagnement d'un adulte dans le transport pour les cas de respect concernant les cigarettes, les POVs et autres.

Concernant ce point, madame la Présidente du Codir rappelle que les petits enfants n'ont pas le droit de voyager dans les transports publics sans accompagnement d'un adulte. Elle rassure qu'en cas de vote de solution, ce point sera examiné, et les transports des enfants seront organisés de manière à prendre en compte la demande de monsieur Reymond. Elle rappelle que nous aurons le temps de la réflexion sachant que le projet est prévu d'être fait en deux étapes (déjà il y a l'investissement, ensuite, on va regarder comment faire pour mettre les plus petits sur le site de chez le Maître avec toute l'organisation qui va avec ; transports et autres).

Elle rappelle qu'à Genolier où ils étaient confrontés à la même problématique, ils ont fait le choix de mettre des enfants sur le train avec des adultes accompagnants comme dans le cadre des pédibus et péditrains .

- Monsieur Stéphane Reymond souhaite également qu'une attention particulière soit mis sur la transformation des anciens bâtiments d'écoles. Sachant que certaines entreprises ont besoin de locaux.

Concernant ce point, madame la Présidente du CoDir rappelle qu'une discussion est à faire avec les propriétaires des locaux. Certains d'entre eux sont dans le domaine public et pourraient permettre de développer des projets d'appuis public.

Il est prévu une discussion suffisamment en amont pour permettre aux propriétaires de pouvoir se retourner avant terme.

Elle prend également l'exemple de la commune du Lieu où les anciens bâtiments ont été très vite occupés.

A noter que les bâtiments de l'Orient devront de toute façon être libérés.

- Monsieur Matthieu Reymond (remplaçant de Patrice Golay) revient sur le rapport final et exprime sa surprise quant à l'orientation de l'appréciation du projet. Il prend comme exemple la cotation attribuée au confort des transports à « zéro ». Il pense que le projet a été écrit dans la perspective des parents qui travaillent sans arrêt et dans une vision orientée vers une école centralisée et continue.

Il annonce déjà qu'il va soutenir la variante multisites en phase avec la sensibilité de sa commune.

En retour à cette préoccupation, madame la Présidente indique que le rapport est le fruit d'un grand travail avec des analyses sous différents angles et variantes.

Le cas spécifique des transports qui représente la \*Bête Noir\* du Codir mobilise à lui seul un budget à plus d'un million aujourd'hui. Les enfants sont transportés toute la journée sur 8 lignes différentes de transport en plus des transports publics. Au vu de la complexité de l'organisation et du stress engendré, il est difficile de garantir les conditions de la loi, c'est-à-dire permettre aux enfants de passer 1 heure de temps à la maison pour manger.

Elle rappelle également que les enfants venant des autres petits collèges (hors Brassus) devant se déplacer pour des enseignements spécialisés (logopédie et autres) n'auront pas la même qualité des prestations car, il est difficile de garantir l'horaire de 45 minutes.

Elle souligne qu'au vu de la distribution des élèves à aujourd'hui (7 sites), la quasi-totalité des enfants aujourd'hui voyagent (pour rappel, 70% des enfants venant de la commune du Chenit).

Madame Raffaella Cantone-Meylan précise que plusieurs membres du CoDir qui ont travaillé et présenté ce projet sont également des mamans d'enfants qui allaient à l'école.

Elle assure qu'aucune direction n'avait été donnée en début de projet. La principale préoccupation initiale était le bien être des enfants. La solution proposée est donc le fruit d'une réflexion commune et non dirigée.

Monsieur Naddeo rappelle que la loi sur les écoles stipule qu'il doit y avoir dans les écoles deux classes de même niveau pour favoriser les échanges. A aujourd'hui, tenant compte de la situation, nous sommes hors cadre à la Vallée étant donné qu'il n'y a pas assez d'enfants dans les villages pour répondre convenablement à ce critère. Partant de ce constat, même un vote contre la centralisation des écoles ne peut pas garantir la survie des classes dans les villages y compris d'un point de vue financier.

- Madame Sophie Matthey-Pierret indique qu'elle aimerait que s'il y a un site unique, que la possibilité soit toujours laissée aux enfants de pouvoir rentrer manger à la maison. Elle souhaite que le CoDir mette une attention particulière à ce point.

Madame la Présidente du CoDir répond en disant que ce point sera pris en compte autant que possible lors de la réflexion en impliquant également les experts afin d'avoir des

propositions qui tiennent la route. A savoir que les horaires de la pédagogie sont primordiaux et prioritaires aux autres besoins.

- Monsieur Mathieu Rochat regrette que l'on n'ait pas le choix pour la votation et que l'on soit obligé de voter environ 4 mois seulement après la présentation du projet. Il pense que l'on aurait eu meilleur temps de laisser infuser un peu plus longtemps.

Madame la Présidente du CoDir répond en disant que le plan présenté en votation ce soir est bien un plan d'intentions et non un budget. Celui-ci est prévu sur plusieurs années (sur 15 ans). De toute façon, l'ASIVJ est condamnée aujourd'hui à trouver de nouveaux locaux pour accueillir les enfants si elle veut garantir la même qualité d'enseignement et de prestations à long terme pour tous les enfants. De plus, une nouvelle salle de gymnastique est à construire pour assurer le nombre d'heures nécessaires de sport dans le post-obligatoire.

Le oui à la votation permettrait au groupe de travail de continuer la réflexion. Une réflexion est déjà en cours à l'idée de voir ce qui serait possible de faire pour améliorer le site de Chez le Maître. Par la suite, le projet sera expliqué au Conseil ainsi que les conséquences financières, et les membres seront appelés à voter les changements de budgets. Cela se passera donc à différents niveaux (commune du Chenit, ASIVJ, les propriétaires et autres).

Sur interpellation de madame RICHARD Sophie, monsieur le Président rappelle que l'objet de votation est bien l'acceptation ou non du Plan de développement des infrastructures, scolaires, sportives et parascolaires Etablissement scolaire primaire et secondaire de la Vallée de Joux. Il n'y a pas de variante à choix.

N'ayant plus de questions, le Président clos les débats et met en votation le sujet « Acceptation ou non du plan de développement des infrastructures, scolaires, sportives et parascolaires Etablissement scolaire primaire et secondaire de la Vallée de Joux ».

Le scrutin à lieu par bulletin secret et le dépouillement est fait par le scrutateur et un assistant.

A la suite du scrutin, le président prend la parole et annonce les résultats de votation ci-dessous :

- Nombre de bulletins distribués et reçus = 20
- Oui = 12
- Non = 8
- Abstention = 0

Le Oui l'emporte donc à 60% des votants.

Le Président met en discussion les résultats de la votation.

Monsieur Matthieu Reymond prend la parole et invite le CoDir à prendre acte des résultats serrés en faveur du Oui. Il demande de prendre en compte les voix exprimées pour plaider en faveur d'une école qui intègre la possibilité pour les enfants à distance de maintenir les liens familiaux dans le futur projet.

Madame la Présidente remercie l'assemblée pour le vote et la confiance puis répond au point ci-dessus en indiquant qu'effectivement il y a encore beaucoup d'interrogation et cela est normale. Elle rappelle une fois de plus que le Oui exprimé représente la possibilité de continuer le travail et pas du tout de foncer tête baissée. Les craintes et les réserves sont entendues. Le but maintenant est d'aller plus loin dans l'élaboration du projet qui tienne compte de tous les aspects et donc des enfants, des familles qui sont accueillis.

Madame la Présidente du CoDir invite toutes les personnes votantes à prendre part à la discussion et à exprimer leurs peurs, leurs craintes, les avis dans la construction de ce nouveau projet.

Monsieur Stephan Naddeo prend la parole pour remercier pour ce vote positif malgré les 8 votants pour le non. Il rappelle que l'intégrité physique et morale des enfants sont les points les plus importants. Il remercie également le CoDir et le Boursier pour le travail.

Le Président clos la séance et invite tout le monde à un verre de l'amitié.

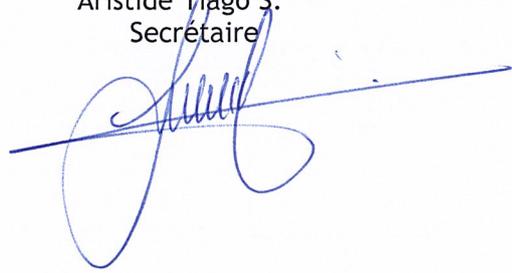
**7. Divers et propositions individuelles**

Aucune proposition n'est émise pour ce point.

Didier Vaucher-de-la-Croix  
Président



Aristide Tiago S.  
Secrétaire



Le Sentier, le 09.01.2024/ATI